

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

N°CT2021.2/032

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Rosa LOPES, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Marie-Claude GAY à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur François VITSE, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Sonia RABA à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Josette SOL à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Marie VINGRIEF à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Etait absent excusé :

Madame France BERNICHI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BARNAUD.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124454-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

Nombre de votants : 73

Vote(s) pour : 73

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124454-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021

N°CT2021.2/032

OBJET : **Voiries-eau-assainissement** - Autorisation donnée à Monsieur le Président ou son représentant de signer l'accord cadre multi-attributaire d'assistance technique pour la réalisation des études et le suivi des travaux dans le cadre d'opérations de voirie, d'assainissement, sur les réseaux fibre optique, SLT ou éclairage public et ouvrages d'art sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-2, R.2161-1 et suivants, R.2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication le 26 novembre 2020, et publié au JOUE et au BOAMP le 1^{er} décembre 2020 pour une remise des offres le 4 janvier 2021 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 3 mars 2021 ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), en partenariat avec ses communs membres, a été établi un programme pluriannuel d'investissement en matière de voirie, d'assainissement et de réseaux divers, dont la réalisation nécessite de disposer d'un accord-cadre avec différents prestataires pour assurer des missions d'assistance technique pour les études et le suivi des travaux ;

CONSIDERANT qu'ainsi, au terme d'une procédure menée en 2017, GPSEA a notifié le 4 janvier 2018 à quatre titulaires l'accord-cadre n°S170203 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations de travaux de voirie, d'assainissement et sur les réseaux fibre optique, signalisation lumineuse tricolore (SLT) ou éclairage public sur le territoire de GPSEA, pour les années 2018 à 2021 ;

CONSIDERANT que cependant, cet accord-cadre a été lancé sur la base des opérations issues des anciennes intercommunalités, antérieurement à l'adoption du programme pluriannuel d'investissement de voirie et d'assainissement établi pour la période 2018-2021, avec un montant maximum annuel de 600 000,00 € HT, qui s'est révélé insuffisant ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/032
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210331-lmc124454-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir mener à bien l'ensemble des opérations de travaux, il est apparu nécessaire de ne pas reconduire l'accord-cadre existant pour sa dernière période de validité (2021) et de lancer une nouvelle consultation pour un accord-cadre remanié ;

CONSIDERANT que cette nouvelle consultation permet de faire évoluer la forme de l'accord-cadre afin d'apporter plus de souplesse dans le traitement des nombreuses opérations à mener, notamment en élargissant son champ à des missions autres que la maîtrise d'œuvre, telles que de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, aussi bien en voirie qu'en assainissement, en matière de réseaux fibre optique, signalisation lumineuse tricolore ou éclairage public ou d'ouvrages d'art ;

CONSIDERANT qu'ainsi, une consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence publié le 26 novembre 2020 pour une remise des offres le 4 janvier 2021 ;

CONSIDERANT que la procédure retenue est l'appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que ce futur marché prendra la forme d'un accord-cadre multi-attributaire, non alloti, conclu avec un seuil minimum annuel de 500 000 € HT pour l'ensemble des quatre titulaires, mais sans montant maximum, et sera exécuté en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commande ;

CONSIDERANT que d'une part, la partie à bons de commande permettra de déclencher des missions selon une répartition des opérations entre les titulaires sur la base du programme annuel d'études et de travaux, en tenant compte des contraintes techniques, géographiques et organisationnelles, et selon un montant minimum décroissant par ordre de classement lors de l'attribution de l'accord-cadre ;

CONSIDERANT que d'autre part, GPSEA peut décider de lancer des marchés subséquents pour des prestations d'un montant estimé supérieur à 100 000 € HT ou présentant une complexité particulière ;

CONSIDERANT que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant de la date de sa notification au 31 décembre 2021, reconductible tacitement au 1er janvier de chaque année, pour trois périodes d'un an au maximum, soit une échéance finale au 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT que lors de sa séance du 3 mars 2021, la commission d'appel d'offres, sur la base de l'analyse des offres, a retenu les candidats suivants proposant les offres économiquement les plus avantageuses :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/032
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210331-lmc124454-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

<i>Rang</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant minimum</i>	<i>Montant maximum</i>
1	Groupement AVR INGENIERIE (mandataire)/LES PAYSAGISTES ASSOCIES/ACOUSTIQUE ET CONSEIL	200 000 € HT	Sans seuil maximum
2	Groupement URBATEC INGENIERIE (mandataire)/ACOGEC/VMO	135 000 € HT	Sans seuil maximum
3	Groupement CCST (mandataire)/SEMAF	90 000 € HT	Sans seuil maximum
4	Groupement BATT (mandataire)/STRUCTURE ET REHABILITATION	75 000 € HT	Sans seuil maximum

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 25 MARS 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec les quatre groupements attributaires, ci-dessus mentionnés, l'accord cadre multi-attributaire d'assistance technique pour la réalisation des études et le suivi des travaux dans le cadre d'opérations de voirie, d'assainissement, sur les réseaux fibre optique, SLT ou éclairage public et ouvrages d'art sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir, ainsi que tous documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE TRENTE ET UN MARS DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124454-DE-1-1